



Le *Front de défense des non-syndiqués (FDNS)* est une coalition qui regroupe plus de 25 groupes populaires et syndicaux. Son principal objectif est l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnes non syndiquées. Le FDNS mène plusieurs actions contre la précarisation du travail et pour la hausse du salaire minimum.



Fondé en 2004 afin de sensibiliser la population aux enjeux de la traite humaine, le CATHII explore depuis de nombreuses années les différentes formes de traite humaine et les réponses gouvernementales, communautaires et citoyennes pour contrer cet atteintes à la dignité et aux droits fondamentaux.

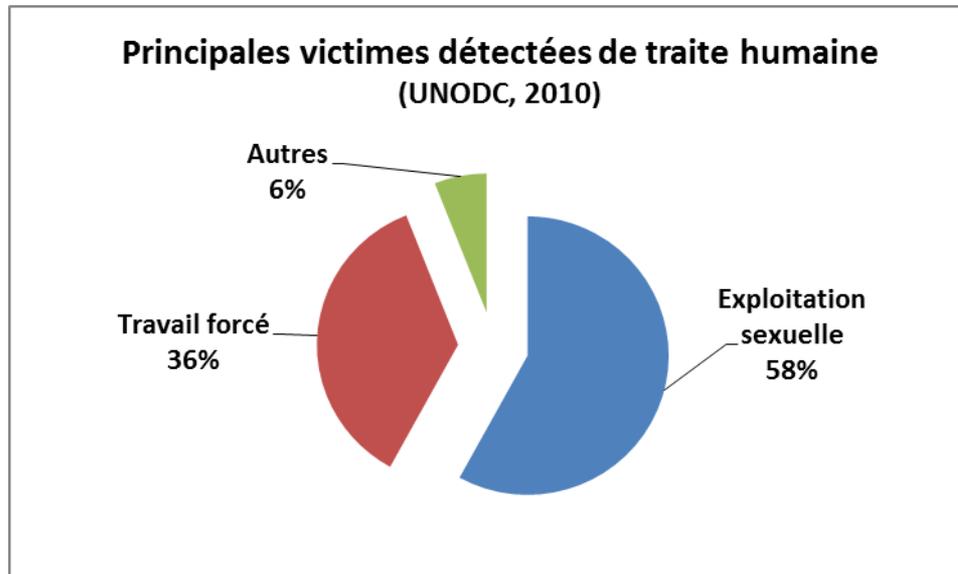
Les intersections de l'exploitation au travail : la traite et les travailleurs migrants !

Présenté par Louise Dionne CATHII et Mélanie Gauvin Au bas de l'échelle

Traite humaine

Il s'agit de l'exploitation des personnes, telle que:

→ l'exploitation sexuelle, le **travail forcé**, servitude...



Source: Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (aussi connue sous le nom de Protocole de Palerme).



Traite humaine

Les victimes peuvent être :

Contraintes par la menace:

- la force,
- l'enlèvement,
- la fraude,
- la tromperie,
- l'abus d'autorité...

Source: Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, (aussi connue sous le nom de Protocole de Palerme).

Travail forcé

Définition

« tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré »

Source: OIT,

Photo: Journal des Alternatives, 1^{er} mai 2012.



1ER MAI 2012

ANNAROZANOVA

Esclavage moderne au Canada

L'Etat est-il raciste ? Ce débat, lancé le 22 mars dernier lors de la Semaine d'actions contre le racisme, a mis en lumière les conditions des travailleurs migrants temporaires qui ne cessent de se dégrader. Le gouvernement canadien cherche de la main-d'œuvre à bon marché pour combler les pénuries dans les secteurs les moins populaires. Les conséquences déléteres s'en suivent.



Travail forcé

Dans les faits cela veut dire:

- menaces ou blessures physiques,
- restriction de mouvement et confinement sur le lieu de travail ou dans une zone limitée,
- servitude pour dette,
- retenues sur salaire ou réduction excessive du salaire qui ne respectent pas les accords préalables,
- rétention de passeports et de documents d'identité,
- menace de dénonciation aux autorités, lorsque le travailleur a un statut d'immigration irrégulier.

Contexte

- Mondialisation économique néolibérale
- Politiques d'immigration sélectives
- Programmes d'immigration temporaire;
- Logique sécuritaire;
- Contrôle aux frontières;
- Réseaux criminels organisés mondialisés (marchandisation des êtres humains)





Migration du travail et travail forcé

Estimations des travailleurs et travailleuses migrantes

En 2010 : 105 millions dans le monde

Estimations des travailleurs et travailleuses victimes de travail forcé:

Près de 21 millions

L'estimation des personnes victimes du travail forcé est passée:

De 12,3 millions en 2005 à 20,9 en 2012

44 % des victimes sont des personnes migrantes.

Source: OIT

Migration du travail et travail forcé

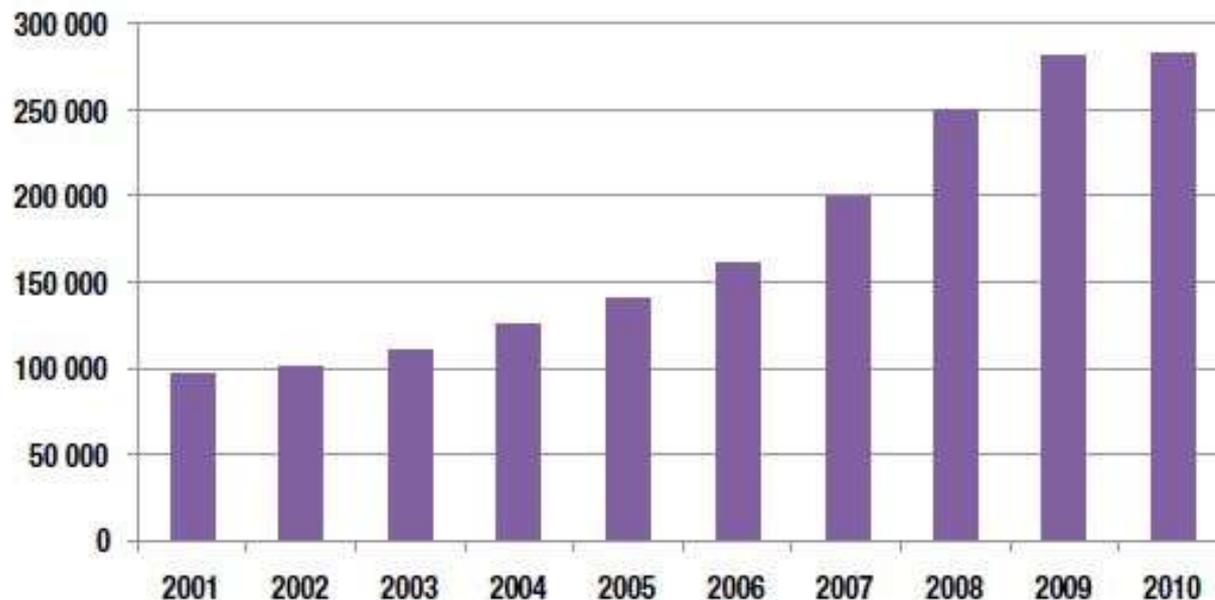


Source: OIT



Le saviez-vous? Le nombre de Travailleurs étrangers temporaires a considérablement augmenté au cours de la dernière décennie. En 2001, on en comptait un peu moins de 100 000 comparativement à plus de 282 000 en 2010.

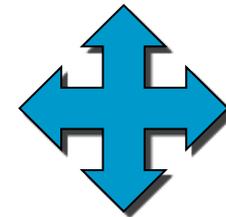
Travailleurs migrants présents le 1^{er} décembre



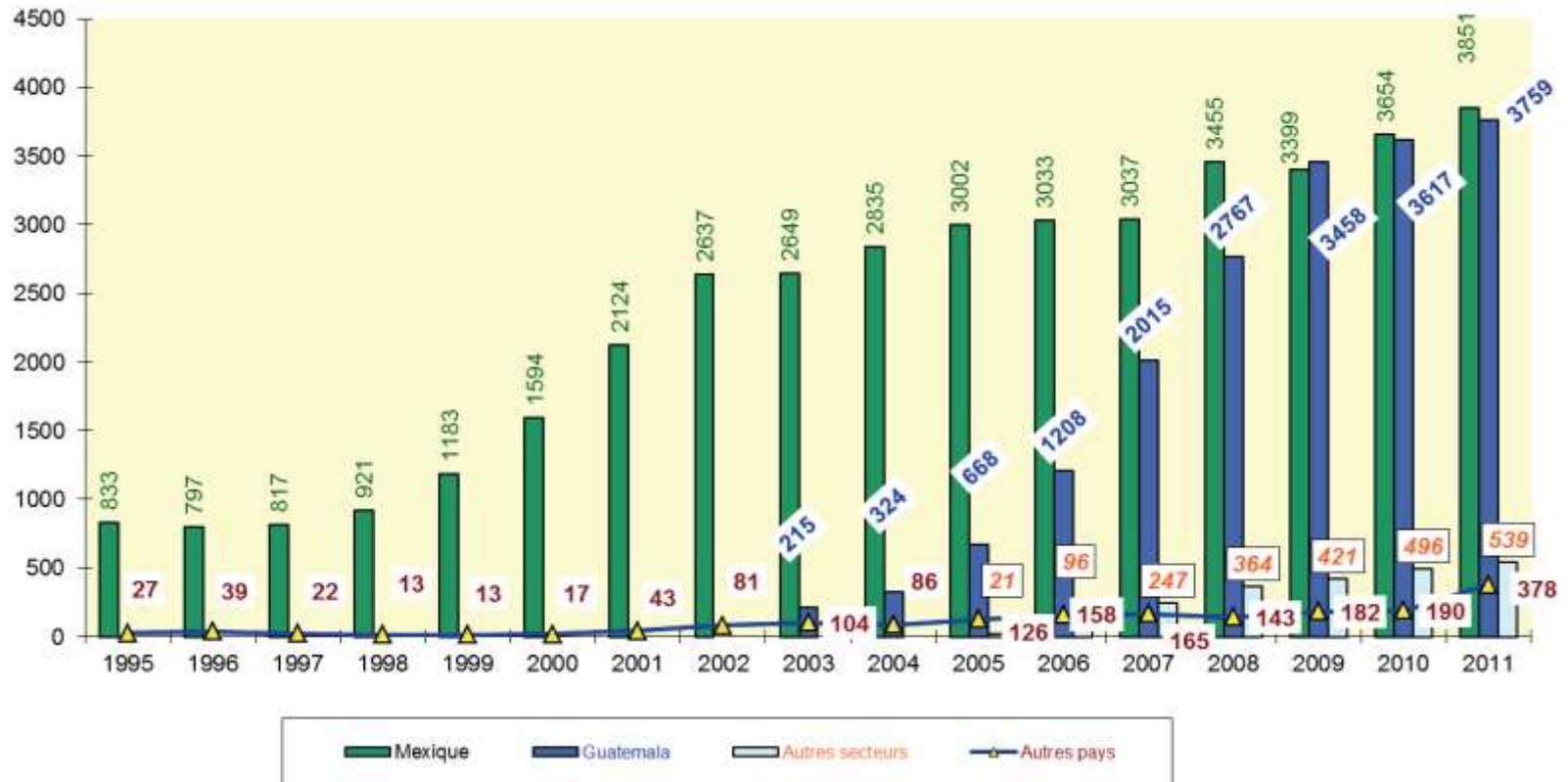
Source: CCR

Principaux volets du programme des travailleurs étrangers temporaires:

- Programme des aides familiales résidentes (PAFR)
- Programme des travailleuses et travailleurs agricoles saisonniers (PTAS)
- Programme des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés (PTES)
- Programme des travailleuses et travailleurs étrangers qualifiés



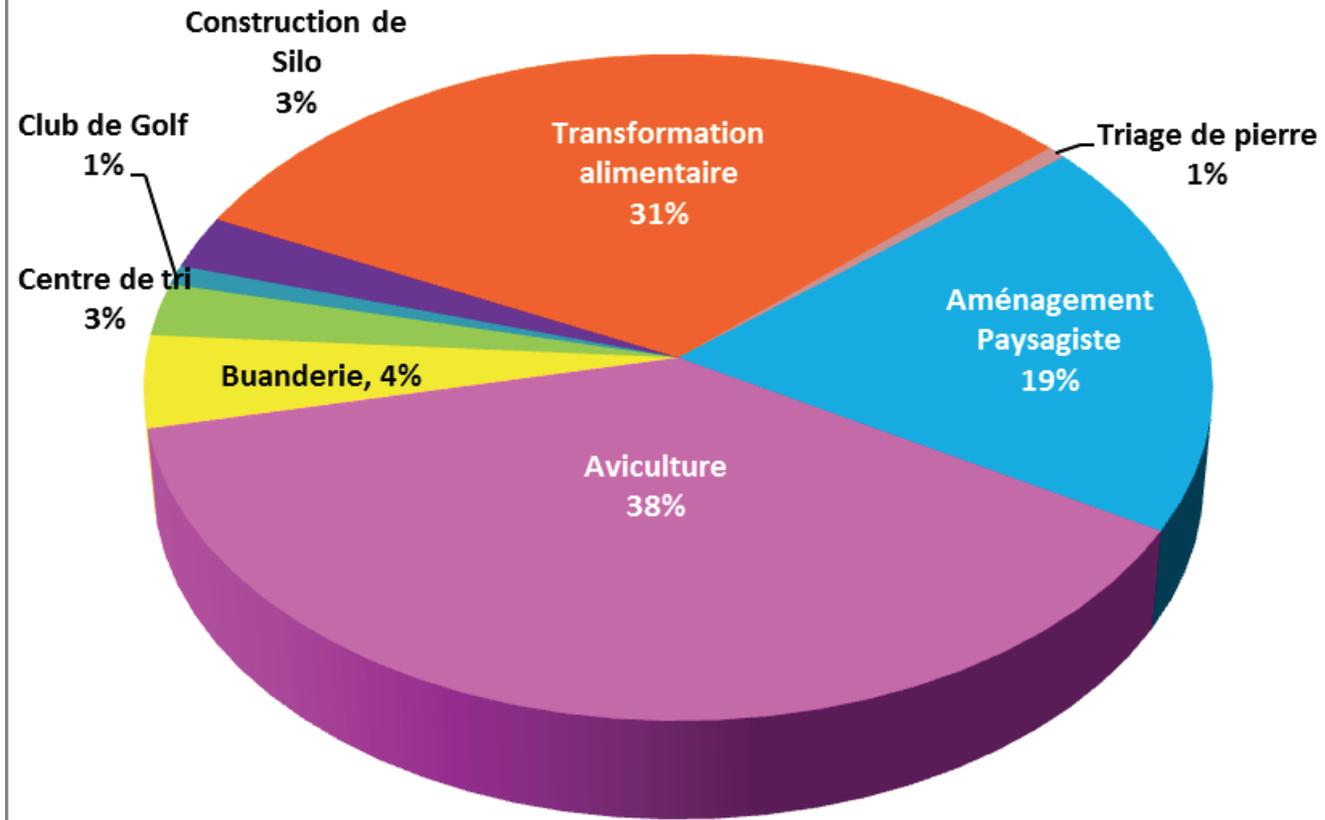
Offres d'emploi par pays et dans les autres secteurs



Source: FERME

http://www.fermequebec.com/DATA/DOCUMENT/434_fr~v~Offres_d_emploi_approuvees.pdf

Autres secteurs par nombre de travailleurs



Source: FERME, autres secteurs 2011-2012

http://www.fermequebec.com/DATA/DOCUMENT/430_fr~v~Repartition_des_travailleurs_-_Secteurs_non-agricoles.pdf

Caractéristiques des programmes qui accentuent la vulnérabilité des travailleuses et des travailleurs à la traite humaine

	PTET Peu spécialisé	PTET Secteur agricole	PTAS	PAFR
Accessibilité au système d'immigration				Avec certaines restrictions
Rétention des documents				
Droit de changer d'employeur	En théorie	En théorie	En théorie	Bémol
Permis nominatif				
Droit de choisir leur lieu de résidence				
Paiement du trv pour l'hébergement		Application de la LNT	Employeur à certaines obligations	



Autres éléments accentuant la vulnérabilité

Frais de recrutement dans le pays d'origine : créances

Validité des offres d'emploi : offres d'emploi bidons

Validité du permis de travail : illégalité, délais administratifs de traitement des demandes

Accessibilité au système juridique : plusieurs barrières

Menace de rapatriement

Isolement

Aucun mécanisme d'accueil et d'intégration (info sur les droits dans leur langue, cours de français de base...)

Rapport de force inégal



Premier niveau d'intervention: le respect des droits fondamentaux

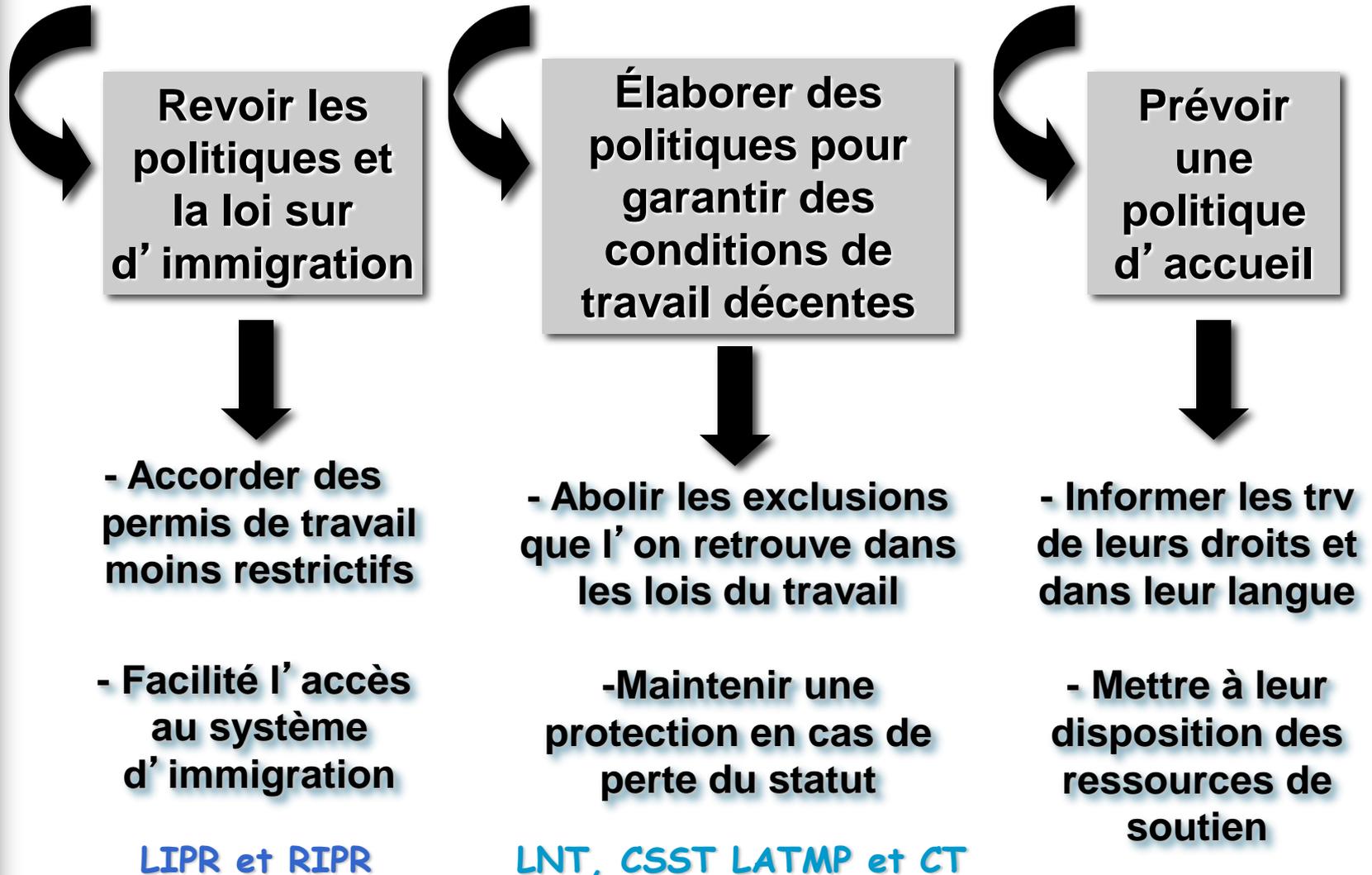


- **Principe de non discrimination basé sur le statut**

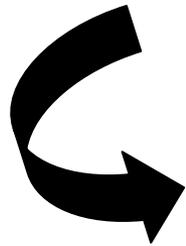


- **Égalité de traitement entre travailleurs migrants et citoyens**

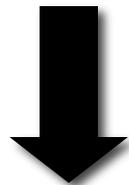
Deuxième niveau d'intervention: la législation et les politiques



Troisième niveau d'intervention: les mécanismes d'application



**Revoir certains mécanismes
juridiques pour assurer une meilleure
application des lois du travail**



**Traitement
rapide et
prioritaire des
plaintes
déposées par
les travailleurs
temporaires**



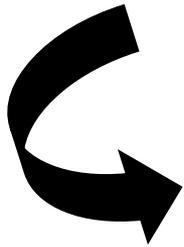
**Autoriser la
personne à
rester au
Québec
durant les
procédures**



**Effectuer des
inspections
chez les
employeurs
pour vérifier
l'application
des lois**

Place à une plus grande implication du gouvernement du Québec dans la gestion des programmes

Commission des partenaires du marché du travail



**Regroupe dans une même structure:
organisations syndicales, des
employeurs, des organismes
communautaires et le gouvernement**

**Chapeaute les
comités sectoriels de
main-d'oeuvre**



**Pourrait émettre
des avis relatifs au
marché du travail**